

Séance du 4 juin 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Benoit GIACOMINI, excusé. Mme Chantal PIREDDU donne pouvoir à M. Sébastien BONNET et M. Jean-Paul DUREY à M. Jean BOSIA. Madame Claudine REGAZZONI est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Ordre du jour :

Droit des sols : convention

ONF : assiettes et coupes de l'exercice 2015

Questions diverses

1/ droit des sols

Le conseil municipal décide de :

se prononcer sur l'adhésion de la commune au service commun créé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} juillet 2015 et confier l'instruction exclusive des autorisations suivantes : CUB, DP soumise à la taxe aménagement, permis de démolir, permis de construire maison individuelle, permis de construire à enjeux, permis d'aménager.

se prononcer sur le choix du forfait optionnel post décision pour les actes au cas par cas, à la demande de la commune

et d'approuver le projet de convention et autoriser M. le Maire à signer la convention.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2/ ONF : assiettes et coupes de l'exercice 2015

Sur proposition de l'ONF et après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les chablis et les coupes de bois réglées sur l'exercice 2015 ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

- **VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES**

Résineux en bloc sur pied : parc. 19A. 20A. et 21 A

Futaies affouagères : parc. 4P et 7R découpes

- **VENTE DE GRE A GRE**

Chablis : en bloc et sur pied

Produits de faible valeur : selon les procédures de l'ONF

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

- **DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES**

Mode d'exploitation sur pied parcelles 4P et 7R

Délais d'exploitation de l'affouage : voir règlement

Désignation des garants : Messieurs Jean BOSIA, Sébastien BONNET et Michaël TAILLARD.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

Vitesse excessive à l'entrée du village côté Mamirole : un prêt de matériel est en attente. Une réflexion sera ensuite engagée pour un projet de travaux visant à ralentir la circulation.

Fin de la séance : 21h30

Vu pour être affiché le 5 juin 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER